71.821/2/V

CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre des vacations

La demande d'avis introduite le 5 juillet 2022 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'organisant deux demi-jours de formation supplémentaires consacrés aux programmes d'études conformes aux référentiels', portant le numéro 71.821/2/V du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 19 août 2022, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-AHHWNFIDF-HBICBYM‡